

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CRÉPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 26 novembre 2025 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
Nombre de votants	9

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, Mme Isabelle DELEPINE, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, M. Renato PACE, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :

M. Daniel DECLEIR, pouvoir à Mme Virginie DOUAT, Mme Lysiane MOINAT, pouvoir à Françoise NIVESSE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

**DELCCAS 2025-30
CONVENTION DE SUBVENTION
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Commune de Crépy-en-Valois souhaite mettre en place un Programme de réussite éducative (PRE) en faveur des enfants des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés scolaires, sociales, familiales ou de santé, afin de favoriser leur réussite éducative, leur bien-être et leur inclusion sociale au sein du territoire.

Sa mise en œuvre est portée par le CCAS – Direction de l'éducation.

Les actions proposées s'inscrivent dans le cadre d'un suivi personnalisé de l'élève réalisé par une équipe pluridisciplinaire de soutien : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, médecin scolaire, etc.

Les parcours personnalisés peuvent comprendre des actions de différente nature : dialogue parents/enfants et parents/école, accompagnement scolaire, prévention du décrochage scolaire, activités culturelles, loisirs, sportives favorisant l'expression de l'enfant, son bien-être et sa santé.

Le PRE de Crépy-en-Valois sera piloté par un Coordinateur Réussite éducative, en cours de recrutement par le CCAS pour prendre ses fonctions au premier trimestre 2026, au sein de la Direction de l'éducation.

Cette action est soutenue par l'Etat, sur le programme budgétaire Politique de la ville.

La convention de subvention proposée pour le lancement de l'action prévoit le versement en 2025 d'une subvention de 32.360 €, sur un budget prévisionnel estimé à 44.500 €.

Compte tenu du calendrier propre au montage de l'action à Crépy-en-Valois, un arrêté pourra proroger la validité et l'utilisation de cette subvention sur l'année 2026.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Autoriser le Président du CCAS à signer la convention de subvention « Réussite éducative » avec l'Etat, représenté par le Préfet de l'Oise, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 novembre 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le :

28 NOV. 2025

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le lien suivant : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025
N° de件號 : 2025-30-DE